

Rejoignez-nous ?

En devenant une entreprise adhérente, vous et vos collaborateurs pourrez bénéficier des diverses offres mises en place. La cotisation est annuelle et calculée en fonction de l'effectif de vos salariés.

Barème de cotisation du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020

Société dont l'effectif est inférieur ou égal à 5 salariés 40,00 €

Société dont l'effectif est compris entre 6 et 10 salariés 95,00 €

Société dont l'effectif est compris entre 11 et 50 salariés 200,00 €

Société dont l'effectif est compris entre 51 et 100 salariés 350,00 €

Société dont l'effectif est compris entre 101 et 300 salariés 600,00 €

Société dont l'effectif est supérieur à 300 salariés 800,00 €

(Le montant de la cotisation n'inclut pas de TVA)

Règlement par chèque libellé à l'ordre de GEODE à adresser à :

ASSOCIATION GEODE c/o SOPRA GROUP

PAE Les Glaisins BP 238

74942 ANNECY LE VIEUX CEDEX

Ou par virement : [Lien vers PDF RIB](#)

Merci de votre règlement avant fin janvier 2020